

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet QUANTUM DOT NANOTECHNOLOGY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-091142/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W7714-091142	Date 2012-02-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$V-057-23445	
File No. - N° de dossier 057sv.W7714-091142	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-03-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McRae, Scott	Buyer Id - Id de l'acheteur 057sv
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1383 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation à soumissionner numéro 3 a pour but de répondre à des questions provenant de l'industrie.

Partie 1
Questions et réponses

N°	Questions	Réponses
9	<p>Nous avons une solution qui peut répondre aux exigences techniques mentionnées dans la demande de soumissions (DP), mais cette solution n'est pas actuellement fondée sur la technologie des points quantiques. Nous sommes en mesure de mettre au point un produit qui répond aux exigences de la DP et qui fait appel aux points quantiques. Toutefois, dans le cadre du processus de soumission, nous ne serons pas en mesure de présenter un produit déjà sur le marché et qui fait appel aux points quantiques, comme le requiert la clause obligatoire relative à la démonstration (pièce jointe 3, article 3). Est-il possible d'assouplir cette exigence pour nous permettre de faire la démonstration d'un produit faisant appel à une technologie sans recours aux points quantiques?</p>	<p>Non, cette exigence ne peut être assouplie. Les critères obligatoires et cotés ont été établis aux fins d'évaluation de la technologie des points quantiques, qui constitue la base de ce projet. Par conséquent, il est impossible d'élargir le processus de soumission à d'autres technologies.</p>
10	<p>Au moment de la soumission, un soumissionnaire doit-il avoir un marché obligatoire avec un sous-traitant relativement à l'élaboration de la solution technologique décrite dans l'énoncé des travaux? ou un protocole d'entente visant la conception conjointe d'une solution technologique entre le soumissionnaire et le sous-traitant serait-il suffisant?</p>	<p>Nous demandons qu'il y ait, dans la proposition d'un soumissionnaire, une référence à un sous-traitant en particulier avec qui il a négocié une entente subordonnée à l'adjudication du marché. Une preuve tangible (écrite) de l'existence de cette entente et de ses modalités doit être fournie avant l'adjudication du marché.</p>
11	<p>En référence à la question 10, étant donné qu'une entente officielle n'existe pas entre le soumissionnaire et un sous-traitant, le soumissionnaire n'est pas en mesure de nommer « chaque individu proposé dans sa soumission » et d'attester que chacun « sera disponible pour exécuter les travaux, tel</p>	<p>Le soumissionnaire doit, à sa connaissance, être en mesure d'attester que tout le personnel proposé dans sa soumission est disponible pour exécuter les travaux liés à ce marché. Si toutefois, pour des raisons imprévisibles, certains membres du personnel n'étaient pas disponibles au moment de l'adjudication du</p>

	qu'exigé » (pièce jointe 4, article 3). Cette exigence obligatoire peut-elle être assouplie?	marché, le soumissionnaire devrait garantir que toutes les mesures possibles seront prises pour que ces personnes soient remplacées par des personnes possédant des connaissances et une expérience semblables. Cette attestation devrait faire partie d'une entente écrite avec le sous-traitant et faire partie de la soumission. En outre, elle devra être fournie avant l'adjudication du marché.
12	Conformément à la clause relative à la propriété intellectuelle (pièce jointe 4, article 5), nous comprenons parfaitement le contexte de la PI dans lequel nous devons protéger et commercialiser notre technologie. À cet égard, il faut une licence pour certains éléments de propriété intellectuelle que nous avons déterminés et qui ont fait l'objet de discussions préliminaires avec les détenteurs de PI. Cependant, nous n'avons l'intention de conclure officiellement un marché avec ces derniers que plus tard cette année. Au moment de la présentation de notre soumission, devons-nous fournir la preuve que nous possédons tous les éléments de PI requis pour commercialiser notre technologie ou pourrions-nous officiellement satisfaire aux exigences relatives à l'octroi de licence des éléments de PI requis qu'après avoir présenté notre soumission?	La propriété de tous les éléments de PI de base doit être attestée et une preuve écrite, faisant partie de la soumission et confirmant que le détenteur des droits de propriété est prêt à concéder une licence de PI au soumissionnaire doit être fournie avant l'adjudication du marché. Les modalités du marché de concession de licence peuvent être négociées de bonne foi dans une certaine limite de temps. Veuillez noter qu'il est fait mention de la PI dans les critères cotés.
13	Veillez consulter le sous-alinéa 5.3.2(IV) de l'annexe A de l'énoncé des travaux : Est-il possible de faire plus d'une analyse par échantillon, c'est-à-dire qu'un échantillon servirait à la détection de plus d'un pathogène (analyse multiplex)? Par exemple, est-il possible d'utiliser plusieurs bandelettes dans un échantillon, où chaque bandelette servirait à détecter un seul pathogène?	Non, il ne devrait pas être plus d'une bandelette pour un échantillon dans le cas où chaque bandelette identifie un seul pathogène. La technologie des points quantiques doit permettre de l'interrogatoire d'un seul échantillon pour plus d'un pathogène ou elle doit permettre l'identification de plus d'un pathogène si les pathogènes sont présents dans un seul échantillon, c.à.d., la capacité multiplexe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT LES MÊMES